

Programme de la liste déposée par Patrice PONMARET en vue de l'élection du conseil d'administration

Notre projet :

- Promouvoir et défendre notre profession
- Proposer de nouveaux services pour le développement de nos cabinets

Promouvoir et défendre notre profession

1. Poursuivre le lobbying pour défendre notre modèle économique

C'est un sujet crucial sur lequel toutes les associations françaises portent le même discours. Néanmoins représenter des professionnels français ne suffit pas pour se faire entendre à Bruxelles.

Bruxelles, c'est un réseau qu'il convient d'entretenir en permanence avec des représentations locales, des connexions régulières et des habitudes de travail communes. Il faut s'appuyer sur des professionnels du lobbying pour porter nos revendications. Cela permet en outre de constituer de facto un poids économique très important et de pouvoir solliciter les parlementaires utiles quelle que soit leur nationalité.

Le BIPAR, auquel la Chambre a choisi d'adhérer dès 2010, a acquis un vrai savoir-faire et noué des relations de proximité fondées sur le respect tant avec les parlementaires qu'avec leurs assistants. Il sait donc très habilement faire passer les argumentaires politiques au moment le plus opportun. La Chambre poursuivra son engagement au sein du BIPAR pour défendre jusqu'au bout la légitimité de nos rétrocessions.

2. Construire une profession unifiée

La Chambre milite depuis toujours pour la création d'une profession unifiée. C'est le sens de la promotion du Conseil Supérieur.

Pourquoi ?

Pour constituer une profession forte et respectée,

Pour que tous les professionnels soient soumis aux mêmes règles d'exercice,

Pour que nous puissions attirer de nouveaux professionnels venus d'horizons différents,

Pour que notre filière soit mieux connue des consommateurs et se développe de manière structurée et homogène.

Tant que nous serons représentés par une multitude d'associations, difficilement différenciables pour un non initié, nous ne pourrons constituer un segment fort.

Pour obtenir cette profession unifiée, nous devons faire jaillir la volonté politique de construire cette profession. Louis Giscard d'Estaing l'avait eue. Il n'a pas pu aller au bout de son initiative.

Si Bercy n'est pas favorable à la création d'une profession qui dépasse sa sphère d'influence, l'Elysée comme Matignon se montrent intéressés par ce projet.

Nous devons identifier celui ou celle, parlementaire de la majorité, qui portera cette volonté politique. Nous poursuivrons notre lobbying pour qu'un Conseil Supérieur de la profession soit créé.

3. Favoriser progressivement le rapprochement des associations

La Chambre est la seule association à promouvoir le rapprochement des professionnels au sein d'une instance commune. Dans cet esprit, j'ai, dès 2011, invité les présidents d'association à s'exprimer lors du congrès.

Si les rencontres avec les présidents sont nombreuses et les contacts de qualité, nous devons également faire en sorte que nos adhérents se connaissent mieux. C'est le sens de l'ouverture du congrès à tous les confrères en 2012.

Pour l'avenir, je proposerai aux autres associations de créer LE congrès de la profession sur le modèle des professions du chiffre et du droit, pour qu'il n'y ait qu'une manifestation nationale quel que soit l'horizon associatif. Ce sera un symbole fort pour notre environnement économique et politique, un vrai signe de maturité.

4. Défendre nos cabinets vis-à-vis des autorités

La Chambre est un partenaire loyal de l'AMF. Mais le rôle d'un syndicat professionnel est de défendre les intérêts de ses adhérents, y compris vis-à-vis des autorités de tutelle.

Notre indépendance, c'est notre ADN. Défendre nos valeurs et nos principes comme nous le faisons depuis 2005 ne nous empêche pas d'obtenir des résultats prégnants (diminution de la contribution AMF, transparence souple des rémunérations, etc...). Nous poursuivons.

Proposer de nouveaux services pour le développement de nos cabinets

1. Créer un service de mise en conformité et systématiser l'accompagnement des cabinets soumis au contrôle du pôle commun

Nous poursuivons la production d'outils réglementaires sur tous les pans d'activité des cabinets (procédure de gestion des conflits d'intérêts, mise à jour des questionnaires profils de risques, etc..).

Les contrôles diligentés par la Chambre l'ont démontré : la mise à disposition de ces outils ne suffit pas toujours pour que la réglementation soit parfaitement respectée. Certains éprouvent des difficultés à les adapter à leur cabinet. La Chambre proposera un programme de mise en conformité ; un auditeur se déplacera dans le cabinet pour valider l'utilisation des outils et ajuster les process aux procédures réglementaires. Ce service permettra d'être mieux armé dans l'hypothèse d'un contrôle du pôle commun.

Parallèlement, la Chambre systématisera son accompagnement lors des contrôles du pôle commun.

2. Défendre la valorisation de nos cabinets

Le développement de la profession nous conduit à recruter un nombre important de collaborateurs. Certains sont ensuite tentés par l'entrepreneuriat. Les conflits apparaissent quand le cabinet employeur voit les clients qu'il a confiés au salarié le suivre. Si nous avons posé par le passé une règle en cas de décodification unique d'un contrat, nous vous proposerons une nouvelle règle visant à protéger nos cabinets des risques de captation de clientèle.

3. Offrir des programmes de formation ambitieux et décentralisés

En 2007, vous aviez accepté la proposition du « Tous diplômés en 2017 ». Nous vous proposerons un accompagnement pour intégrer les cursus universitaires existants au niveau régional.

Dans le même temps, nous devons vous permettre de satisfaire votre obligation de formation continue. Le conseil d'administration a d'ores et déjà, lors de sa dernière session, décidé de mettre un terme au format impératif de 3 heures.

Des formations règlementaires en e-learning pour faciliter leur accès seront proposées ainsi que des modules pour sécuriser notre exercice professionnel.

Nous multiplierons les séminaires de formation au niveau des grandes régions, en prenant soin de faire intervenir, autant que possible, des acteurs locaux (professeurs d'université, avocats, notaires...). L'objectif est de mieux faire connaître notre métier et de favoriser l'interprofessionnalité régionale.

Nous renforcerons l'attractivité de notre association et amplifierons la convivialité en organisant des réunions régionales ouvertes aux confrères des autres associations.

4. Redéfinir les relations avec nos partenaires

En nous appuyant sur les travaux de la commission partenariats, nous poursuivrons l'harmonisation et la simplification administrative des documents professionnels, initiées par Xavier Miravete.

Comme décidé lors du dernier conseil d'administration, nous mettrons en œuvre des partenariats premium pour privilégier les partenaires qui accompagnent fidèlement la profession depuis de nombreuses années.

La Chambre renforcera également le Comité de régulation.

5. Poursuivre les campagnes de promotion de la profession

La promotion de notre métier dans les dossiers Placements des hebdomadaires nationaux sera poursuivie afin d'attirer de nouveaux contacts dans les cabinets. Elle sera relayée par une campagne de communication sur les supports électroniques de la presse quotidienne régionale.

Par ailleurs, nous sommes un certain nombre à adresser à nos clients des newsletters. La Chambre coordonnera une bourse d'articles pour que ceux qui ont fait ce travail de rédaction puissent en faire profiter des confrères d'une autre région et ainsi mutualiser le travail effectué dans les cabinets.

Enfin, nous maintiendrons notre politique d'accompagnement au recrutement dans les cabinets pour inviter jeunes collaborateurs et jeunes confrères à nous rejoindre.